

Initiatives parlementaires

Il convient que nous ne fassions pas obstacle à leur projet de restructuration.

Toutefois, en tant que porte-parole de mon parti chargé des coopératives et du développement communautaire, je dois dire qu'à certains égards, c'est un jour sombre dans l'histoire de l'agriculture canadienne. L'Union des producteurs de grain Limitée est véritablement à l'origine du concept des coopératives dans les Prairies, qui ont permis aux agriculteurs de s'assurer le ferme contrôle de la manutention des grains depuis plusieurs générations.

Je sais que la loi actuelle prévoit que les agriculteurs vont conserver le contrôle de la structure, mais cela pourrait se révéler difficile à réaliser une fois qu'on se sera engagé dans la voie qui est tracée.

En terminant, je voudrais féliciter tous les directeurs locaux et nationaux de l'Union des producteurs de grain Limitée qui se sont succédé au fil des années, et souligner leur contribution à l'agriculture canadienne.

(L'article 15 est adopté.)

(Les articles 16 à 28 inclusivement sont adoptés.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Le projet de loi est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est agréé, lu pour la troisième fois et adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 30(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

* * *

LOI SUR LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION DUE AUX VÉHICULES AUTOMOBILES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 23 novembre, de la motion de M. Ferguson: Que le projet de loi C-226, Loi visant à réduire la pollution due aux véhicules automobiles, soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur des ressources naturelles.

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir cet après-midi au sujet du projet de loi C-226, Loi visant à réduire la pollution due aux véhicules automobiles.

Le ministère des Transports administre les règlements sur les émissions des véhicules automobiles aux termes de la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles, mais il ne réglemente pas les carburants. Le ministre de l'Environnement a le pouvoir de réglementer certains aspects de la qualité des carburants aux termes de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Je voudrais parler brièvement de la pollution causée par les véhicules automobiles et des liens entre les véhicules, les carburants et le contrôle des émissions.

Le secteur automobile nord-américain se prépare à fabriquer des véhicules respectant les nouvelles normes d'émission plus strictes aux États-Unis, à compter de 1994. Ces véhicules à faibles émissions sont conçus pour utiliser les carburants qu'on trouve aux États-Unis.

Les fabricants de véhicules automobiles déploient d'énormes efforts pour faire face au contrôle plus serré des émissions prévu dans la Clear Air Act, aux États-Unis. Il s'agit notamment de reformuler les essences et d'autres carburants de remplacement.

Les émissions de véhicules automobiles dépendent du carburant utilisé et du système antipollution installé sur les véhicules. Pour réduire beaucoup plus les émissions, nous avons besoin de meilleurs carburants, ainsi que de meilleurs systèmes antipollution. Dans certains cas, les composants eux-mêmes du carburant sont dangereux, et c'est le cas également des additifs, comme le plomb anciennement. En outre, certains carburants et additifs peuvent endommager les dispositifs antipollution.

Si on s'oppose notamment à l'utilisation du plomb dans l'essence, c'est qu'elle rendait les convertisseurs catalytiques inefficaces en ce qui concerne le contrôle des émissions. Les Canadiens sont très conscients de la nécessité de protéger l'environnement, et le gouvernement prend très au sérieux sa responsabilité en matière de réglementation des émissions de la flotte toujours croissante de véhicules automobiles.

• (1730)

À la suite de l'application par le gouvernement de règlements sur les émissions, le secteur automobile a réalisé des progrès impressionnantes dans les émissions des automobiles. À l'heure actuelle, on a réussi à réduire de plus de 95 p. 100 les émissions d'hydrocarbures et de carbone par rapport aux émissions des véhicules des années 70, et on a, en outre, réduit de 70 p. 100 les émissions d'oxydes d'azote; de plus, il y aura d'autres réductions au milieu des années 90.

Les règlements canadiens devraient être aussi stricts que les règlements américains au sujet du contrôle des émissions. Une des premières choses à faire pour donner effet aux nouveaux règlements sur les émissions, est de modifier en profondeur la Loi sur la sécurité des véhicu-